

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	42
Votants par procuration	6
Absents	5
Total des votes	48

4. Fonction Publique
4. 1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 7 mars 2023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. GIRARD, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. COUREL, M. RUVEN, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, M. BOURNISIEU

TITULAIRES EXCUSES : M. LEROY, M. BONVOISIN, M. BARRE, Mme CLUZEL, M. VOSNIER, Mme DUVAL, M. BURET, Mme BINET, M. PLATEL

SUPPLEANTS PRESENTS : M. BESSARD, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, Mme CACAUX, M. CHARPENTIER, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. LEROY à M. TIHY, M. BONVOISIN à M. DOUYERE, M. BARRE à M. MEAUDE, Mme DUVAL à Mme DUTILLOY, M. BURET à Mme LOUVEL, M. PLATEL à m. CHARPENTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : C. DE ANDRES

N ° 16-2023 Fixation des conditions d'attribution et d'utilisation des véhicules de service et de fonction

Il convient donc de modifier les modalités d'attribution définies par la délibération initiale du 15 mars 2021 numéro 11-2021 afin d'y ajouter deux agents exerçant les fonctions de Directrice Générale Adjointe ressources et modernisation et de Responsable du service logistiques manifestations – entretien-économat.

L'article L2123-18-1-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, impose à l'assemblée délibérante de définir les modalités d'utilisation des véhicules du parc automobile de la collectivité dans le respect de la réglementation en vigueur.

Une distinction doit être établie entre les véhicules de fonction, les véhicules de service avec autorisation de remisage à domicile, les véhicules de service et les engins et poids lourds pour lesquels les règles d'attribution et d'usage diffèrent.

Les modalités d'attribution sont les suivantes :

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20230313-16-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

Fonction	Type de véhicule	Conditions d'utilisation	Avantage en nature
Agents exerçant des fonctions particulières (agents de voirie, chauffeur PL ou TC, caristes...)	Poids lourds, engins spéciaux, véhicules de transport	Véhicule partagé – habilitation / autorisation de conduite	NON
Agents et élus de la collectivité	Véhicule de service	Véhicule partagé – ordre de mission temporaire	NON
Responsable bâtiments	Véhicule de service avec remisage à domicile autorisé	Arrêté d'attribution – usage exclusif ou partagé – ordre de mission permanent et temporaire	NON
Responsable du service espaces verts	Véhicule de service avec remisage à domicile autorisé	Arrêté d'attribution – usage exclusif ou partagé – ordre de mission permanent et temporaire	NON
Responsable du service voirie	Véhicule de service avec remisage à domicile autorisé	Arrêté d'attribution – usage exclusif ou partagé – ordre de mission permanent et temporaire	NON
Responsable du service Logistique et Manifestations	Véhicule de service avec remisage à domicile autorisé	Arrêté d'attribution – usage exclusif ou partagé – ordre de mission permanent et temporaire	NON
Directrice de l'aménagement et des services techniques	Véhicule de service avec remisage à domicile autorisé	Arrêté d'attribution – usage exclusif ou partagé – ordre de mission permanent et temporaire	NON
Directeur de l'environnement	Véhicule de service avec remisage à domicile autorisé	Arrêté d'attribution – usage exclusif ou partagé – ordre de mission permanent et temporaire	NON
Directeur Général des services	Véhicule de fonction	Arrêté d'attribution – usage privé autorisé	OUI
Directrice Générale Adjointe	Véhicule de service avec remisage à domicile autorisé	Arrêté d'attribution – usage exclusif ou partagé – ordre de mission permanent et temporaire	NON

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20230313-16-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L2123-18-1-1 ; - /

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée par la loi n°87-259 portant droit et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et notamment l'article 79 II de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 ;

VU la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

VU la circulaire n°200509433 du 1er juin 2007 du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi relative aux avantages en nature et au régime social et fiscal applicable ;

CONSIDERANT qu'une délibération soit nécessaire afin d'y ajouter deux agents exerçant les fonctions de Directrice Générale Adjointe ressources et modernisation et de Responsable du service logistiques manifestations – entretien économat.

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **DECIDE DE FIXER** les modalités d'attribution des véhicules telles que définies ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

Pont-Audemer, le 13 mars 2023

Le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Francis COUREL



Acte publié le 20.03.23

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20230313-16-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023